



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 06-270422

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié(e) – Recrutement d'un chargé de mission « Manager de commerce »

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **21 avril 2022** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **17**

Absents : 07

Procurations : 06

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

**LE MAIRE,**
Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-SEPT
AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX**

L'an deux mille vingt-deux le **vingt-sept avril** à **dix-sept heure** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire – Sabine **IGOUFE** 1^{ère} adjointe – Jean Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe – Joan **DORO** 4^{ème} adjoint – Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe – Marie-Héliette **THIBURCE** 7^{ème} adjointe – François **FRUTEAU DE LACLOS** 8^{ème} adjoint – Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale – Erick **BOYER** conseiller municipal – Alain **RIVIERE** conseiller municipal – Luçay **CHEVALIER** conseiller municipal – Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale – Mickaël **PAYET** conseiller municipal – Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Yannick **BOYER** conseiller municipal – Sylvie **LEGER** conseillère municipale

ABSENT(S) : Frédéric **AZOR** conseiller municipal – Sabrina **HOARAU** conseillère municipale – Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal – Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale – Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal – Joëlle **DELATRE** conseillère municipale – Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

PROCURATION(S) : Jean-Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint à François **FRUTEAU DE LACLOS** 8^{ème} adjoint – Micheline **CLAIN** conseillère municipale à Johnny **PAYET** Maire – Sandra **GRONDIN** conseillère municipale à Joan **DORO** 4^{ème} adjoint – Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale à Jean Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Victorien **JUSTINE** conseiller municipal à Luçay **CHEVALIER** conseiller municipal

Affaire 06-270422

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifié(e) – recrutement d'un chargé de mission « Manager de commerce »

Le Maire informe qu'en application du code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25, 332-26, il est possible de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifié(e).

Pour rappel, le programme « Petites Villes de Demain », dont La Plaine des Palmistes est lauréate, prévoit pour la commune la mise en place d'une stratégie globale de développement, d'attractivité et de dynamisation de l'activité commerciale en Cœur de Ville. Pour permettre la réussite de cette démarche, l'accompagnement financier de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) prévoit le cofinancement à hauteur de 40 000 euros pour 18 mois, du recrutement d'un manager de commerce, chargé d'accompagner au développement de la stratégie globale de développement, d'attractivité et de dynamisation de l'activité commerciale en Cœur de Ville.

Dans ce sens, le manager de commerce proposera une stratégie coordonnée de développement aux différents acteurs économiques de la ville, notamment à l'association des commerçants et de favoriser le partenariat avec les différents acteurs publics (Collectivités locales, office du tourisme, ...) et privés (banquiers, propriétaires fonciers, ...). S'agissant plus particulièrement du Cœur de Ville, le Manager sera chargé de mener le programme en vue de réorganiser ce périmètre d'environ 3 hectares : il devra imaginer et concevoir l'espace, en identifiant les besoins actuels et futurs à satisfaire pour dynamiser l'activité commerciale et économique. Pour mener à bien cette mission, il mettra en place les études nécessaires, animera l'ensemble du réseau des acteurs et assurera le suivi complet de l'opération.

Dans ce cadre, il est donc proposé de créer, dans le cadre d'un contrat de projet, un poste de chargé de mission « Manager de Commerce », du 1^{er} mai 2022, d'un emploi non permanent de Manager de commerce contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 18 mois allant du 01/05/2022 au 30/11/2023 inclus. Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- Soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- Soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'un diplôme BAC +3 à BAC +5 dans le domaine commercial et technique avec une expérience de 3 ans minimum dans le domaine du commerce, des services ou de distribution. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,

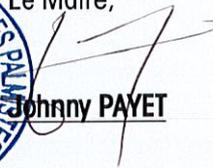
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM06-27042022-AR
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022

- **VALIDE** la mise en place d'un contrat de projet pour un chargé de mission « Manager de Commerce » dans les conditions précitées,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20220427-DCM06-27042022-AR
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022